

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28/05/2021

CHAMBRE D'APPEL FFBB

CHOLET-BOULAZAC À JOUER

Suite au recours de Cholet Basket contre la décision du 19 avril 2021 de la Commission Sportive de la LNB de donner match perdu par forfait au club CHOLET BASKET concernant la rencontre de Jeep® ELITE l'opposant à BOULAZAC BASKET DORDOGNE initialement prévue le 13 mars 2021 (J24) et de prononcer diverses pénalités administratives, la Chambre d'Appel de la FFBB, lors de sa réunion du 20 mai 2021 et au regard des éléments produits par le club dans le cadre de l'instance, a décidé d'annuler ladite décision et de déclarer la rencontre à jouer.

Elle a, par ailleurs, relevé qu'en vertu de l'article 10 de son règlement, la LNB avait la possibilité de saisir sa commission disciplinaire pour procéder à l'ouverture d'un dossier à l'encontre du club de Cholet.

Cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif après saisine, en préalable, de la conciliation du CNOSF.